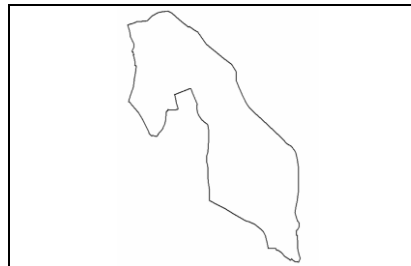


DOCUMENT D'OBJECTIFS du site Natura 2000
"FR9301572" « DÔME DE BIOT »
DIRECTIVE "HABITATS"

TOME 2 «STRATEGIE, MOYENS ET MESURES DE GESTION»

«VERSION VALIDEE PAR LES SERVICES DE L'ETAT, LE CSRPN ET LE COMITE DE PILOTAGE»



PRINCIPALES DATES LIEES A L'ELABORATION DU DOCOB :

Etapes	Dates
Réunion COPIL 1 pour son installation officielle et désignation opérateur	19 décembre 2008
Présentation en groupe de travail CSRPN	26 novembre 2009
Présentation au CSRPN du Tome 1 «Diagnostic, enjeux et objectifs»	10 décembre 2009
Réunion COPIL 2 pour la validation de la partie «Diagnostic, enjeux et objectifs»	14 décembre 2009
Réunion COPIL 3 pour la validation du Tome 2 «Plan d'action» et validation du DOCOB final	11 juin 2010
Approbation DOCOB (date de l'arrêté préfectoral)	

CASA / version 15 juillet 2010



Maître d'ouvrage

Ministère en charge de l'environnement – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et de Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur

Direction départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes

Financement du DOCOB

Union Européenne (FEADER) : 50%

Etat français : 50%

Opérateur N2000

Structure : Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA)

Chargées de mission : POCHET Fanny / CHARRIER Céline

Rédaction du DOCOB

Rédaction/coordination/cartographie : POCHET Fanny / CHARRIER Céline

Contributions : Office National des Forêts (ONF) ; Conservatoire et Etudes des Ecosystèmes de Provence (CEEP)

Rapporteur scientifique

SALANON Robert, professeur émérite de l'Université de Nice Sophia-Antipolis, mandaté comme rapporteur scientifique par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN).

Cartographies

Cartographies réalisées par : POCHET Fanny (activités socio-économiques, localisation, urbanisme), FRACHON Corinne (habitats), FRACHON Corinne d'après les données de SALANON Robert (flore), MENETRIER Florence (faune) et ROMBAUT Dominique (Chiroptères)

Crédits photographiques

CASA : CHARRIER Céline, POCHET Fanny

ONF: OFFERHAUS Benoît, KULESZA Vincent

CEEP: BEGOU-PIERINI Francine, SANT Sébastien, ROMBAUT Dominique

SALANON Robert

Références à utiliser

POCHET F. et al., 2010. Site Natura 2000 dit « Dôme de Biot » FR9301572 – Document d'Objectifs – Tome 2 : Stratégie, moyens et mesures de gestion. Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Valbonne, 53p.

SOMMAIRE

CHAPITRE I : PRESENTATION DU VOLET OPERATIONNEL DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	7
1. Méthodologie	7
2. Les différentes modalités de mise en œuvre des actions	7
2.1 Les contrats Natura 2000	7
2.2 Les mesures non contractuelles	8
Les mesures qui ne peuvent pas faire l'objet d'un contrat Natura 2000 pourront être mise en œuvre par des voies réglementaires et/ou administratives dans le cadre de l'animation du DOCOB.	8
2.3 La charte Natura 2000	8
3. Projets, plans et programmes : évaluation des incidences / évaluation environnementale	9
3.1 L'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000	9
3.2 Le site « Dôme de Biot »	10
CHAPITRE II : OBJECTIFS ET STRATEGIE DE GESTION	11
1. Rappel des objectifs de conservation	11
2. Stratégie de gestion	11
3. Les objectifs de gestion	11
4. Hiérarchisation des objectifs de gestion	13
5. Tableau de croisement stratégie de gestion / objectifs de gestion	14
6. Tableau de croisement objectifs de conservation / objectifs de gestion	15
CHAPITRE III : LES ACTIONS PRECONISEES	16
1. Liste des mesures de gestion	16
2. Synthèse : cohérence mesures de gestion / objectifs de conservation et de gestion / habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	17
3. Fiches des mesures de gestion proposées	19
3.1 MAPA 1 : « CONTENIR LES DEVERSEMENTS D'EAU SUR LE SITE »	21
3.2 MAPA 2 : « MAITRISER LA FREQUENTATION PAR DES AMENAGEMENTS ADAPTES ET INFORMER LES USAGERS DES ENJEUX DU SITE»	23
3.3 MAPA 3 : « APPUYER LES PROJETS D'APB ET DE NATURA 2000 SUR LES VERSANTS NORD ET EST DU MASSIF DU TERME BLANC »	25
3.4 MAPA 4 : « METTRE EN ŒUVRE UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DES RIVERAINS AUX ENJEUX DU SITE ET AUX BONNES PRATIQUES »	26
3.5 MAPA 5 : «MAITRISE FONCIERE OU D'USAGE DU SITE »	28
3.6 MIL1 : « METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE LUTTE CONTRE LES OPUNTIAS »	30
3.7 MIL 2 : « METTRE EN ŒUVRE UNE CAMPAGNE D'ELIMINATION DES ESPECES VEGETALES INDESIRABLES»	32
3.8 MIL 3 : « MENER DES TRAVAUX DE REOUVERTURE DES MILIEUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE MENACES D'EMBOUSSAILLEMENT»	34
3.9 MIL 4 : « MAINTENIR L'OUVERTURE DES MILIEUX PAR UNE GESTION PASTORALE»	36
3.10 MIL 5 : « MENER DES TRAVAUX DE RESTAURATION DES MARES »	39
3.11 MIL6 : « RESTAURER ET PROTEGER LES HABITATS CHIROPTERES SUR LE SITE »	41
3.12 MIL7 :« MENER DES TRAVAUX DE MISE EN DEFENS DES HABITATS CHIROPTERES EXISTANTS A PROXIMITE DU SITE »	43
3.13 ES 1 : « AMELIORER LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES DE CERTAINES ESPECES A FORTE VALEUR PATRIMONIALE »	45
3.14 ES 2 :« SUIVRE L'ETAT DE CONSERVATION DE L'ISOETION »	47
3.15 ANIM 1 :« ANIMER LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ET REALISER LEUR SUIVI »	49
CHAPITRE IV : COUT DES MESURES PROPOSEES	51

1. Récapitulatif des coûts par mesure	51
2. Plan d'action à 3 ans	52
2.1 Plan d'action des mesures de priorité 1	52
2.2 Plan d'action des mesures de priorité 2	53
2.3 Coûts totaux de l'ensemble des mesures à 3 ans	53

CHAPITRE I : PRESENTATION DU VOLET OPERATIONNEL DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

1. Méthodologie

Après la définition des enjeux et objectifs de conservation du site (Tome 1), l'objet du Tome 2 du document d'objectifs (DOCOB) est leur déclinaison en objectifs de gestion et en mesures concrètes à mettre en œuvre. Plus précisément, les objectifs de gestion développent et précisent les objectifs de conservation et orientent l'action et la définition des mesures. Ils sont à atteindre d'ici la réactualisation du DOCOB (5 ans).

Les objectifs et mesures de gestion sont établis en concertation avec les acteurs locaux, à la fois autour de groupes de travaux thématiques et lors du comité de pilotage.

2. Les différentes modalités de mise en œuvre des actions

La mise en œuvre du DOCOB passe par une **gestion contractuelle et volontaire** qui permet aux acteurs locaux de s'investir dans la gestion du site par la signature de contrats de gestion, de convention et de charte Natura 2000 lesquels peuvent en retour donner lieu à des exonérations fiscales.

Les actions « contractualisables » font l'objet d'un cahier des charges précis, comprenant les éléments prévus par les textes en vigueur¹. Les mesures ne peuvent être mises en œuvre par l'animateur que lorsque le DOCOB est approuvé par le préfet.

2.1 Les contrats Natura 2000

L'article L.414-3 I. du code de l'environnement définit le « contrat Natura 2000 » et permet d'identifier différents types de contrat Natura 2000 en fonction du bénéficiaire et du milieu considéré :

« Pour l'application du document d'objectifs, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats, dénommés "contrats Natura 2000". Les contrats Natura 2000 conclus par les exploitants agricoles peuvent prendre la forme de contrats portant sur des engagements agro-environnementaux. Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements conformes aux orientations et aux mesures définies par le document d'objectifs, portant sur la conservation et, le cas échéant, le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000. »

Ainsi, il existe 3 types de contrats Natura 2000 :

- **Les contrats Natura 2000 agricoles : les mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt).** Depuis 2007, les MAEt succèdent à plusieurs dispositifs agro-environnementaux (OLAE, CTE, CAD) ; elles constituent l'outil le plus approprié pour mettre en œuvre les mesures de gestion des DOCOB sur les terrains agricoles. Cofinancés par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et les crédits de l'Etat, ils répondent à une logique de financement des surcoûts liés à la mise en œuvre de Natura 2000, dans un contexte productif.
- **Les contrats Natura 2000 forestiers et « non-agricoles non forestiers » :** ils constituent l'outil principal pour l'application des DOCOB. Cofinancés par le FEADER et les crédits de l'Etat (MEEDDAT), ils permettent d'engager des mesures à but non productifs, sur tous les types de milieux (ouverts, humides, aquatiques, forestiers).

Dans un premier temps sur le site « Dôme de Biot », seuls des contrats Natura 2000 « non-agricoles non forestiers » sont susceptibles d'être mis en œuvre. Ils pourront être signés par les propriétaires ou par toute personne physique ou morale, publique ou privée, disposant d'un mandat (convention de gestion, contrat, etc.) pour intervenir et prendre des engagements de gestion.

¹ C.f. Circulaire DNP/SDEN n°2007-3 du 21 novembre 2007 relative à la « gestion contractuelle des sites Natura 2000 » en application des articles R414-8 à 18 du Code de l'environnement. Elle expose les conditions de financement de l'élaboration des DOCOB et de l'animation des sites et des contrats forestiers et « non agricole non forestier » dans le cadre d'un cofinancement par le fond européen FEADER.

Les contrats Natura 2000 sont souscrits pour une **durée de 5 ans renouvelable** et peuvent donner lieu à une **exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)**.

L'éligibilité de ces 3 types de contrat aux mesures 227, 323B, 214 I1 et 216 du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) est récapitulée dans le tableau suivant :

Type de surface	Bénéficiaires	Mesures du PDRH concernées	Actions concernées	Type de contrat Natura 2000
Milieu forestier	Agriculteurs et non agriculteurs	227 (éventuellement 323B)	Toutes les actions F227 de l'annexe I (si besoin, les actions A323P ou R)	Forestier
Surface agricole (contrôle a posteriori : toutes les surfaces déclarées S2 jaune)	Agriculteurs	214 I1 et 216	Les engagements unitaires agroenvironnementaux présentés à l'annexe 1 du Dispositif 214-I et les actions pouvant correspondre à la mesure 216	Agricole
		323B	Liste limitée d'actions éligibles, identifiées sur la liste nationale, concourant à des activités environnementales non productives : - aménagements artificiels en faveur des espèces ayant justifié la désignation du site ; - opérations innovantes en faveur d'espèces ou d'habitats	Non agricole et non forestier
	Non agriculteurs	323B	Liste limitée d'actions éligibles, identifiées sur la liste nationale : - actions s'insérant dans une intervention collective d'entretien des cours d'eau - actions s'insérant dans une intervention collective d'information aux usagers pour limiter leur impact : aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	Non agricole et non forestier
Surface non agricole (contrôle a posteriori : exclusion de toutes surfaces déclarées S2 jaune)	Agriculteurs	323B	Liste limitée d'actions éligibles, identifiées sur la liste nationale, concourant à des activités environnementales non productives : - aménagements artificiels en faveur des espèces ayant justifié la désignation du site ; - opérations innovantes en faveur d'espèces ou d'habitats	Non agricole et non forestier
	Non agriculteurs	323B	Toutes les actions A323.P et R de l'annexe 1	Non agricole et non forestier

2.2 Les mesures non contractuelles

Les mesures qui ne peuvent pas faire l'objet d'un contrat Natura 2000 pourront être mise en œuvre par des voies réglementaires et/ou administratives dans le cadre de l'animation du DOCOB.

2.3 La charte Natura 2000

La charte, propre à chaque site Natura 2000, est un outil d'adhésion au DOCOB dont elle fait entièrement partie². Elle contribue à l'atteinte des objectifs de conservation sous la forme d'engagements à des **bonnes pratiques**, favorables aux habitats et espèces ayant justifié la désignation du site. Ces engagements correspondent à des pratiques en vigueur localement et qui vont au-delà des exigences réglementaires.

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans ou 10 ans et peut donner lieu, au même titre que les contrats Natura 2000, à des exonérations fiscales (TFPNB).

² C.f. Circulaire DNP/SDEN n°2007-n°1 & DGFAR/SDER/C2 007 du 26 avril 2007 relative à la définition des champs d'application de la charte Natura 2000.

3. Projets, plans et programmes : évaluation des incidences / évaluation environnementale

3.1 L'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Les articles 6.3 et 6.4 de la directive « Habitats » stipulent :

« Tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais susceptible d'affecter ce site de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site. »

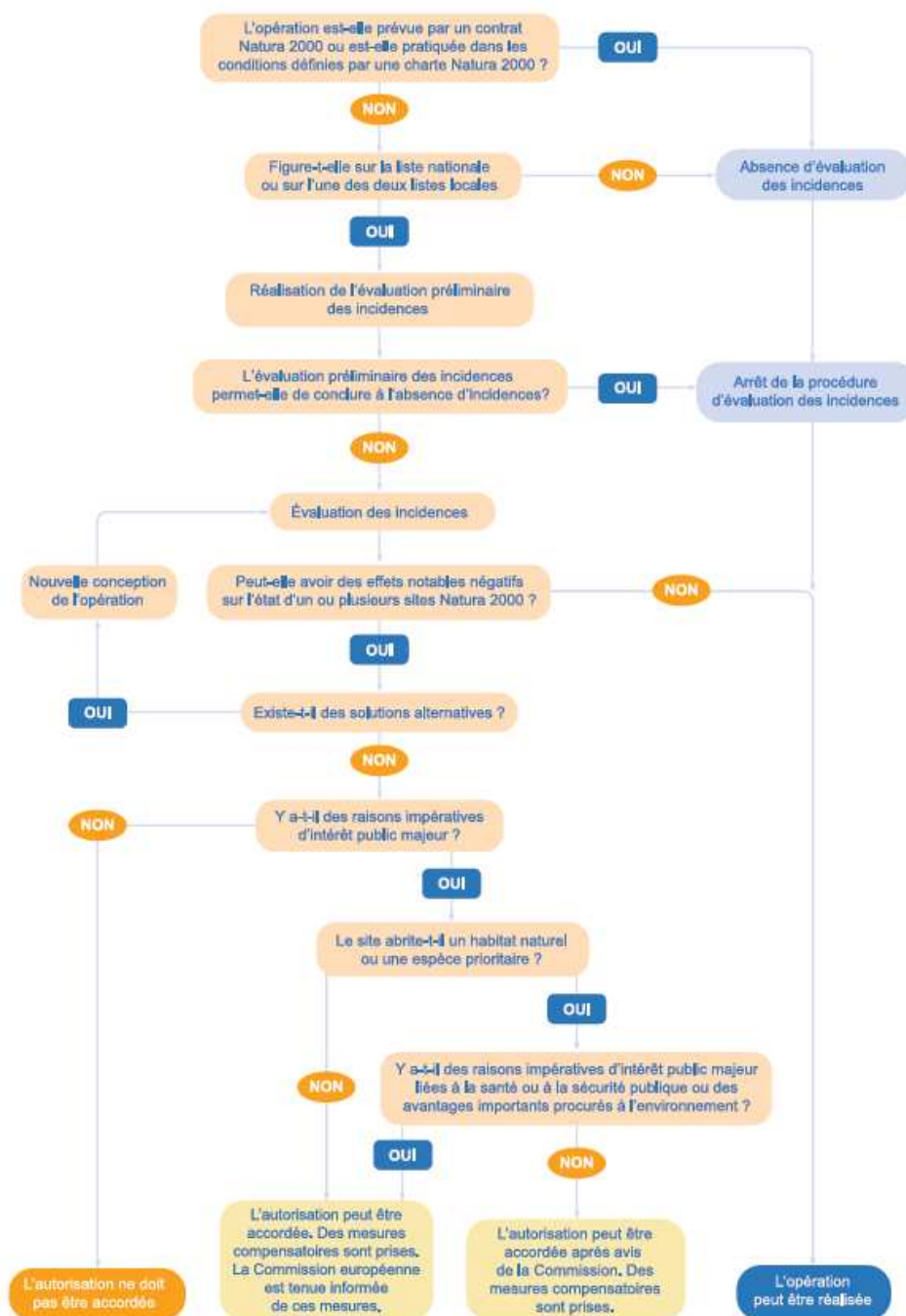
L'évaluation des incidences a pour objet de s'assurer de la compatibilité des projets avec le maintien de la biodiversité et les objectifs de conservation des sites Natura 2000. Elle concerne tout projet, plan ou programme (document de planification, projet d'activité ou d'aménagement, manifestation en milieu naturel, etc.) qui est susceptible d'avoir des incidences sur un site Natura 2000 ; le projet peut ainsi se situer dans le périmètre Natura 2000 mais également en dehors.

L'évaluation des incidences est une étude :

- ciblée sur les habitats naturels et espèces pour lesquels les sites Natura 2000 ont été créés ;
- proportionnée à la nature et à l'importance des incidences potentielles du projet.

Le projet pourra être autorisé si les enjeux de conservation ne sont pas menacés. Dans le cas contraire, le projet ne pourra être autorisé que s'il répond à certaines conditions et sous réserve de la mise en œuvre de mesures compensatoires, après information ou avis de la Commission Européenne (cf. schéma ci-dessous).

Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000 : schéma décisionnel



3.2 Le site « Dôme de Biot »

Pour rappel (cf. T1), le site Natura 2000 « Dôme de Biot » est protégé d'un point de vue réglementaire par :

- un Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APB) du 6 juin 2002 sur les 170 hectares du site ;
- la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de décembre 2003 classe la majeure partie du site en « espace naturel » et une petite partie (limites est, ouest et sud) en « espace paysager sensible » ;
- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de mai 2008 inscrit le site Natura 2000 dans les espaces naturels protégés ; le SCOT a en outre fait l'objet d'une évaluation environnementale ;
- un Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt (PPRIF) de juin 2008 classe la quasi-totalité du site en « zone de danger fort » et les autres secteurs en « zone de danger moyen » ;
- un Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé en mai 2010 classe les 170 hectares du site en zone naturelle.

L'ensemble de ces « strates réglementaires » rend le site inconstructible.

CHAPITRE II : OBJECTIFS ET STRATEGIE DE GESTION

1. Rappel des objectifs de conservation

Les objectifs de conservation définis dans le Tome 1 ont été révisés afin d'être mesurables : le résultat de chaque objectif peut ainsi être évalué par un indicateur quantitatif. Ces objectifs de conservation sont à atteindre d'ici la fin de la mise en œuvre du DOCOB (5 ans).

Niveau	Objectifs	Habitats et espèces concernés
OBJECTIFS PRIORITAIRES	O.C.1 : Garantir la protection des 170 hectares du site, organiser sa gestion et son suivi	Tous
	O.C.2 : Préserver l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire qui sont présents sur plus de 75% du site; restaurer les habitats humides et les pseudosteppes d'intérêt communautaire et prioritaires en les maintenant <i>a minima</i> à 30% de la surface du site	Tous
OBJECTIFS SECONDAIRES	O.C.3 : Préserver les corridors écologiques en les maintenant <i>a minima</i> à 15% de la surface du site	9320, 9330, 9540, *91E0, 8210 Chiroptères
	O.C.4 : Préserver et favoriser les populations de chiroptères	Chiroptères

2. Stratégie de gestion

La stratégie de gestion du site « Dôme de Biot » se définit au moyen de 4 axes :

- 1) **La maîtrise du site** : il s'agit à la fois d'une maîtrise du foncier ou d'usage afin d'assurer sa gestion et la conservation pérenne de ses richesses et d'une maîtrise du site par rapport aux pressions anthropiques auxquelles il est soumis. Par ailleurs, conforter le site par l'extension de son périmètre aux versants nord et est du massif du Terme Blanc sera également un moyen de garantir son bon état de conservation.
- 2) **La restauration des milieux** : les mesures proposées correspondent à des actions spécifiques qui font l'objet de contrats Natura 2000.
- 3) **L'animation du DOCOB** : les mesures proposées seront axées sur les démarches de facilitation de l'adhésion autour des objectifs du DOCOB et des mesures contractuelles ainsi que sur la concertation et l'animation des groupes de travail.
- 4) **Etudes et suivi scientifiques** : il s'agit d'améliorer la connaissance du site et de suivre les habitats et les espèces dans un souci d'aide à la gestion.

3. Les objectifs de gestion

Les objectifs de gestion constituent un moyen de contribuer à l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs de conservation. Cette cohérence est vérifiée au travers du tableau présenté ci-après.

Voici les objectifs de gestion du site :

- O.G.1 : Lutter - contenir les pollutions issues de l'urbanisation voisine
- O.G.2 : Maîtriser les activités humaines dérangeant les espèces et dégradant les habitats
- O.G.3 : Informer, sensibiliser les usagers et les riverains à la richesse du site et aux bonnes pratiques
- O.G.4 : Ré-ouvrir puis garantir l'ouverture des milieux d'intérêt communautaire menacés par l'embroussaillage naturel
- O.G.5 : Éradiquer – contenir le développement des espèces envahissantes
- O.G.6 : Maintenir les peuplements forestiers

- O.G.7 : Améliorer les potentialités d'accueil des chiroptères sur le site
- O.G.8 : Améliorer les connaissances scientifiques de certaines espèces et habitats d'intérêt patrimonial et évaluer leur état de conservation
- O.G.9 : Assurer la mise en œuvre et le suivi du DOCOB

4. Hiérarchisation des objectifs de gestion

Objectifs de gestion	Niveau de priorité à 5 ans	Commentaires
O.G.1 : Lutter - contenir les pollutions issues de l'urbanisation voisine	1	La zone située le long des domaines privés de Villeneuve-Loubet a été identifiée dans le Tome 1 du DOCOB comme ayant les enjeux écologiques les plus forts. Les mesures proposées permettront de lutter contre les modifications hydrique et floristique des milieux situés dans les zones voisines de l'urbanisation; cela devra également passer par une sensibilisation des riverains.
O.G.2 : Maîtriser les activités humaines dérangeant les espèces et dégradant les habitats	2	Il s'agira essentiellement d'informer les usagers du site ; des mesures de promotion de l'éco-responsabilité pourront également être programmées dans le cadre de l'animation. La pression des activités humaines étant modérée, la priorité de cet objectif a été identifiée comme secondaire.
O.G.3 : Informer, sensibiliser les usagers et les riverains à la richesse du site et aux bonnes pratiques	2	Cet objectif sera essentiellement réalisé au travers de l'animation du site et par l'adhésion des usagers et surtout des riverains à une charte Natura 2000 définissant les bonnes pratiques à adopter. Des actions réglementaires seront prévues si cela est nécessaire.
O.G.4 : Ré-ouvrir puis garantir l'ouverture des milieux d'intérêt communautaire menacés par l'embroussaillage naturel	1	L'embroussaillage naturel du site a été reconnu comme étant la principale menace à la bonne conservation des habitats d'intérêt communautaire. Un maintien de l'ouverture des milieux par du pastoralisme par exemple, assurera la pérennité de l'action. Cela profitera également aux chiroptères.
O.G.5 : Éradiquer – contenir le développement des espèces envahissantes	1	Les espèces envahissantes du site entrent en compétition avec la végétation autochtone. On peut distinguer les <i>opuntias</i> , dont l'éradication sera spécifique, des autres espèces anthropiques dont une partie est liée aux écoulements d'eau sur le site et l'autre partie aux mauvaises pratiques des riverains (rejets de coupes de déchets verts, espèces ornementales de jardin colonisatrices).
O.G.6 : Maintenir les peuplements forestiers	3	Les peuplements forestiers présents sur le site sont remarquables ; leur maintien en l'état actuel sans aucune intervention, est à prévaloir.
O.G.7 : Améliorer les potentialités d'accueil des chiroptères sur le site	2	L'atteinte de cet objectif passe par : - le maintien de leurs corridors de déplacements (peuplements forestiers) - la restauration et la préservation de leurs zones d'alimentation (mares) - la préservation de leurs gîtes actuels (hors périmètre Natura 2000) et la création de nouveaux gîtes sur le site
O.G.8 : Améliorer les connaissances scientifiques de certaines espèces et habitats d'intérêt patrimonial et évaluer leur état de conservation	2	D'une part, il s'agit d'avoir une meilleure connaissance des espèces et habitats présents sur le site ; d'autre part, le suivi de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et plus particulièrement de l'habitat qui a justifié la désignation du site, l' <i>Isoetion</i> , nous permettra d'évaluer l'ensemble de la gestion du site.
O.G.9 : Assurer la mise en œuvre et le suivi du DOCOB	1	Cet objectif suppose de garantir la réalisation des mesures de gestion proposées : maîtrise du site et mise en œuvre de l'animation.

5. Tableau de croisement stratégie de gestion / objectifs de gestion

		STRATEGIE DE GESTION			
		Maîtrise du site	Restauration des milieux	Animation du DOCOB	Études et suivi scientifiques
OBJECTIFS DE GESTION	O.G.1 : Lutter - contenir les pollutions issues de l'urbanisation voisine		x		
	O.G.2 : Maîtriser les activités humaines dérangeant les espèces et dégradant les habitats	x			
	O.G.3 : Informer, sensibiliser les usagers et les riverains à la richesse du site et aux bonnes pratiques	x			
	O.G.4 : Ré-ouvrir puis garantir l'ouverture des milieux d'intérêt communautaire menacés par l'embroussaillage naturel		x		
	O.G.5 : Éradiquer – contenir le développement des espèces envahissantes		x		
	O.G.6 : Maintenir les peuplements forestiers		x		
	O.G.7 : Améliorer les potentialités d'accueil des chiroptères		x		
	O.G.8 : Améliorer les connaissances scientifiques de certaines espèces et habitats d'intérêt patrimonial et évaluer leur état de conservation				x
	O.G.9 : Assurer la mise en œuvre et le suivi du DOCOB	x		x	

6. Tableau de croisement objectifs de conservation / objectifs de gestion






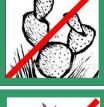

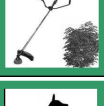





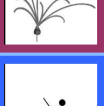

		OBJECTIFS DE CONSERVATION			
		O.C.1 : Garantir la protection des 170 hectares du site, organiser sa gestion et son suivi	O.C.2 : Préserver l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire qui sont présents sur plus de 75% du site; restaurer les habitats humides et les pseudosteppes d'intérêt communautaire et prioritaires en les maintenant <i>a minima</i> à 30% de la surface du site	O.C.3 : Préserver les corridors écologiques en les maintenant <i>a minima</i> à 15% de la surface du site	O.C.4 : Préserver et favoriser les populations de chiroptères
OBJECTIFS DE GESTION	O.G.1 : Lutter - contenir les pollutions issues de l'urbanisation voisine		x		x
	O.G.2 : Maîtriser les activités humaines dérangeant les espèces et dégradant les habitats		x		x
	O.G.3 : Informer, sensibiliser les usagers et les riverains à la richesse du site et aux bonnes pratiques		x		x
	O.G.4 : Ré-ouvrir puis garantir l'ouverture des milieux d'intérêt communautaire menacés par l'embroussaillage naturel		x		x
	O.G.5 : Éradiquer – contenir le développement des espèces envahissantes		x		
	O.G.6 : Maintenir les peuplements forestiers		x	x	x
	O.G.7 : Améliorer les potentialités d'accueil des chiroptères				x
	O.G.8 : Améliorer les connaissances scientifiques de certaines espèces et habitats d'intérêt patrimonial et évaluer leur état de conservation	x	x		
	O.G.9 : Assurer la mise en œuvre et le suivi du DOCOB	x	x	x	x

En rouge, les objectifs de conservation et de gestion correspondant à une priorité 1 ; en vert, les objectifs de conservation et de gestion correspondant à une priorité 2.

CHAPITRE III : LES ACTIONS PRECONISEES

1. Liste des mesures de gestion

Les mesures de gestion sont regroupées selon les 4 axes de la stratégie de gestion.

MAITRISE DU SITE		MAPA 1 : Contenir les déversements d'eau sur le site
		MAPA 2 : Maîtriser la fréquentation par des aménagements adaptés et informer les usagers
		MAPA 3 : Appuyer les projets d'APB et de Natura 2000 sur les versants nord et est du massif du Terme Blanc
		MAPA 4 : Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation des riverains aux enjeux du site et aux bonnes pratiques
		MAPA 5 : Maîtrise foncière ou d'usage du site
RESTAURATION DES MILIEUX		MIL 1 : Mettre en œuvre un plan de lutte contre les <i>opuntias</i>
		MIL 2 : Mettre en œuvre une campagne d'élimination des espèces végétales indésirables
		MIL 3 : Mener des travaux de ré-ouverture des milieux d'intérêt communautaire menacés d'embroussaillage
		MIL 4 : Maintenir l'ouverture des milieux d'intérêt communautaire par une gestion pastorale
		MIL 5 : Mener des travaux de restauration des mares
		MIL 6 : Restaurer et protéger les habitats chiroptères sur le site
		MIL 7 : Mettre en défens les habitats chiroptères existants à proximité du site
ETUDES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES		ES 1 : Améliorer les connaissances scientifiques de certaines espèces à forte valeur patrimoniale
		ES 2 : Suivre l'état de conservation de l' <i>Isoetion</i>
ANIMATION		ANIM 1 : Animer la mise en œuvre des actions et réaliser leur suivi

2. Synthèse : cohérence mesures de gestion / objectifs de conservation et de gestion / habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés

	Intitulé de la mesure	Objectifs concernés		Habitats et espèces concernés	Priorité à 5 ans	Nature de la mesure				Sup. concernée
		De conservation	De gestion			Contrat N2000	Animation	Réglementaire	Etudes	
MAPA 1	Contenir les déversements d'eau sur le site	O.C.2	O.G.1, O.G.3, O.G.5	3120, 3170, 9330	1		x	x	x	0.18 ha
MAPA 2	Maîtriser la fréquentation par des aménagements adaptés et informer les usagers	O.C.2	O.G.2, O.G.3	3170, 3120, 6220	2	x	x			Entrée du site
MAPA 3	Appuyer les projets d'APB et de Natura 2000 sur les versants nord et est du massif du Terme Blanc	O.C.3, O.C.4	O.G.6	Tous	2		x			-
MAPA 4	Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation des riverains aux enjeux du site et aux bonnes pratiques	O.C.2, O.C.4	O.G.1, O.G.3, O.G.5	3170, 3120, chiroptères	1		x	x		-
MAPA 5	Maîtrise foncière ou d'usage du site	O.C.1	O.G.9	Tous	1		x			170 ha
MIL 1	Mettre en œuvre un plan de lutte contre les <i>opuntias</i>	O.C.2	O.G.3, O.G.5	6220	2	x				45 ha
MIL 2	Mettre en œuvre une campagne d'élimination des espèces végétales indésirables	O.C.2	O.G.1, O.G.3, O.G.5	6220	2	x				4.3 ha
MIL 3	Mener des travaux de ré-ouverture des milieux d'intérêt communautaire menacés d'embroussaillage	O.C.2, O.C.4	O.G.4, O.G.7	3170, 3120, 6220, petit rhinolophe et grand rhinolophe	1	x				113.13 ha
MIL 4	Maintenir l'ouverture des milieux d'intérêt communautaire par une gestion pastorale	O.C.2, O.C.4	O.G.4, O.G.5, O.G.7	3170, 3120, 6220, chiroptères	1	x				117.43ha
MIL 5	Mener des travaux de restauration des mares	O.C.2, O.C.4	O.G.4, O.G.7	3170, chiroptères	2	x				94 m ²

	Intitulé de la mesure	Objectifs concernés		Habitats et espèces concernés	Priorité à 5 ans	Nature de la mesure				Sup. concernée
		De conservation	De gestion			Contrat N2000	Animation	Réglementaire	Etudes	
MIL 6	Restaurer et protéger les habitats chiroptères sur le site	O.C.4	O.G.7	Petit rhinolophe et Grand rhinolophe	2	✗				-
MIL 7	Mettre en défens les habitats chiroptères existants à proximité du site	O.C.4	O.G.7	Chiroptères	2					-
ES 1	Améliorer les connaissances scientifiques de certaines espèces à forte valeur patrimoniale	O.C.1	O.G.8	Faune patrimoniale	2				✗	170 ha
ES 2	Suivre l'état de conservation de l' <i>Isoetion</i>	O.C.1, O.C.2	O.G.8, O.G.9	3170, 3120	1				✗	170 ha
ANIM 1	Animer la mise en œuvre des actions et réaliser leur suivi	O.C.1	O.G.9	Tous	1		✗			170 ha

3. *Fiches des mesures de gestion proposées*

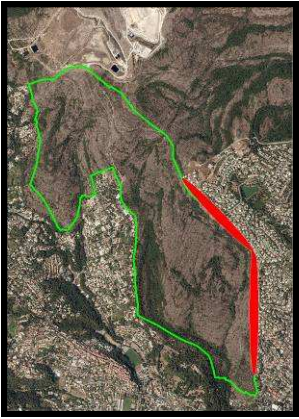
OBJECTIFS DU DOCOB CONCERNES

OBJECTIFS DE CONSERVATION	O.C.2
OBJECTIFS DE GESTION	O.G.1, O.G.3, O.G.5

ENJEUX ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES	*3170 : Mares temporaires méditerranéennes 3120 : Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sol généralement sableux de l'ouest méditerranéen à <i>Isoetes spp.</i> 9330 : Forêts à <i>Quercus suber</i>
EFFETS ATTENDUS	- Diminution de l'inondation et de l'eutrophisation des milieux - Diminution des espèces envahissantes liées à ces milieux humides artificiels <i>Cette mesure doit être accompagnée d'une sensibilisation des riverains sur les bonnes pratiques (MAPA 4 et ANIM 1).</i>

PERIMETRE ESTIME OU LA MESURE PEUT ETRE MISE EN ŒUVRE ET SOLLICITEE

	En bordure de site, tout le long des domaines privés de Villeneuve-Loubet, soit sur une longueur de 1.8 km et une largeur de 1 m : 0.18 ha
--	--

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS

DISPOSITIF CONTRACTUEL : CAHIER DES CHARGES TYPE	-
HORS DISPOSITIF CONTRACTUEL	<p>❶ Réaliser une expertise juridique préalable afin de connaître les applications réglementaires des déversements d'eau. Cette expertise orientera l'action❷.</p> <p>❷ Supprimer les exutoires d'eau (présence d'au moins 2 grosses buses d'eau) se déversant directement sur le site : sensibilisation puis verbalisation si nécessaire. Périodes préconisées : en été et en automne</p> <p>❸ Etudier la faisabilité et l'opportunité de poser un drain de collecte des eaux de ruissellement en provenance des domaines privés de Villeneuve-Loubet. Il s'agit de collecter des eaux de surface : de jardin, piscine, pluie, voire d'assainissement sur une longueur de 1.8 km. Pistes de méthodes : tranchée d'un mètre de large sur 50 cm de profondeur avec apports de matériaux ; le drain est en pvc.</p>

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE MISE EN ŒUVRE	
DISPOSITIF ADMINISTRATIF	Animation, sensibilisation pour le biais de la charte Natura 2000 Réglementaire (appui DDTM)
FINANCEMENT	- Financement animation pour l'expertise juridique et la surveillance - Financement autre que Natura 2000 (maître d'ouvrage public ou lotisseur) pour les travaux du drain de collecte

ESTIMATION DU COUT		<i>Total (HT)</i>
PREVISIONNEL	Expertise juridique : Forfait : 1500€ HT	1500 €
	Tournées de sensibilisation / verbalisation : Les tournées de sensibilisation peuvent rentrer dans le cadre de l'animation. Les tournées réglementaires font appel à un agent assermenté. Coût journée : 450€ HT Durée de l'intervention : 2 jours / an	900 €/ an
	Drain de collecte des eaux de ruissellement: Coût de l'étude de faisabilité (études de sol)	8 000 €
	Coût indicatif des travaux avec main-d'œuvre : 100 à 150 € HT/mètre sur 1.8 km	180 000€ à 270 000 €
		189 500€ à 279 500€ + 900€/an

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

INDICATEURS DE SUIVI	- Expertise juridique lancée ou faite (rapport d'expertise juridique) - Nombre de tournées de sensibilisation et réglementaires réalisées et nombre de prises de contacts - Etude de faisabilité des travaux du fossé de colature lancée ou faite : positionnement sur les travaux à réaliser concernant la collecte des eaux de ruissellement
INDICATEURS DE RESULTAT	- Suppression des exutoires d'eau sur le site et changement des comportements des riverains par rapport aux déversements : diminution du nombre de procès verbaux dressés entre les années n et n+1. - % des déversements d'eau contenus

BENEFICIAIRES (NON EXCLUSIF)

Animateur et propriétaire ou son mandataire


OBJECTIFS DU DOCOB CONCERNES

OBJECTIFS DE CONSERVATION	O.C.2
OBJECTIFS DE GESTION	O.G.2, O.G.3

ENJEUX ET JUSTIFICATION DE L’ACTION

HABITATS ET ESPECES D’INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES	<p>*3170 : Mares temporaires méditerranéennes</p> <p>3120 : Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sol généralement sableux de l’ouest méditerranéen à Isoetes spp.</p> <p>*6220 : Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i></p> <p>Faune patrimoniale et avifaune</p>
EFFETS ATTENDUS	<p>Limiter l’impact des activités humaines sur des habitats d’intérêt communautaire dont la structure est fragile (milieux humides) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - impacts du « vagabondage » dans le site, celui des chiens non tenus en laisse - arrêt des activités interdites par l’APB (VTT, moto, cueillette) ; leurs pratiques ont déjà causées des dégâts sur certains milieux humides (moto). <p><i>Cette mesure doit être combinée aux actions de communication réalisées dans le cadre de l’animation du site (ANIM 1).</i></p>

PERIMETRE ESTIME OU LA MESURE PEUT ETRE MISE EN ŒUVRE ET SOLLICITEE

	<p>Entrée principale du site</p>
---	----------------------------------

DESCRIPTION DE L’ACTION ET ENGAGEMENTS

DISPOSITIF CONTRACTUEL : CAHIER DES CHARGES TYPE	<p>① Mettre en place un panneau d’information à l’entrée du site :</p> <p>Les engagements rémunérés par la mesure A32326P « Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact » sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception du panneau ; il contiendra les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • le statut privé du site • présentation de la démarche Natura 2000 • présentation de la richesse écologique du site (faune, flore), géologique (particularité du massif volcanique) et patrimoniale (éléments historiques par rapport à l’exploitation des carrières) : <u>description succincte sans photos des espèces protégées.</u> • éléments réglementaires : liste des pratiques interdites par l’Arrêté de Protection de Biotope : activités motorisées, cueillette, déplacements de pierres, déchets végétaux et rejets d’eau, etc. • conseils sur les bonnes pratiques à adopter : tenir son chien en laisse,
---	---

	<p>rester sur les sentiers existants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fabrication - Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose - Entretien des équipements d'information - Etudes et frais d'expert <p>② Réaliser un aménagement à l'entrée du site (chicanes, etc.) pour empêcher l'accès aux véhicules motorisés non autorisés <u>tout en maintenant l'accès aux piétons</u>. Les engagements rémunérés par la mesure A32325P « Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires » sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'ouvrages temporaires ou permanents destinés à empêcher l'accès sur la chaussée (chemin rural) - Etudes et frais d'expert
HORS DISPOSITIF CONTRACTUEL	<p>③ Programmer des actions ponctuelles de promotion de l'éco-responsabilité sur le site dans un but de maîtrise de la fréquentation (activités motorisées essentiellement)</p> <p>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions pour les actions ① et ② (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</p>

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE MISE EN ŒUVRE	
DISPOSITIF ADMINISTRATIF	<ul style="list-style-type: none"> - Contrats Natura 2000 pour les actions ① et ②. - Animation pour l'action ③ et réglementaire (appui DDTM)
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Financement Natura 2000 à 100% (50% Etat / 50% FEADER) : mesures A32326P et A32325P du PDRH - Financement animation pour les tournées de sensibilisation

ESTIMATION DU COUT		<i>Total (HT)</i>
PREVISIONNEL	1 panneau d'information : matériel, montage et impression	4000 €
	Chicane	1200 €
	Les tournées de sensibilisation peuvent rentrer dans le cadre de l'animation. Les tournées réglementaires font appel à un agent assermenté. Coût journée : 450€ HT Durée de l'intervention : 1 jour / an	450 € / an
		5200 € + 450€/ an

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Panneau et ouvrage de franchissement à l'entrée du site posés (tenue d'un cahier d'enregistrement) - Nombre de tournées de promotion de l'éco-responsabilité programmées
INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'augmentation significative de la fréquentation, diminution voire disparition des activités motorisés

BENEFICIAIRES (NON EXCLUSIF)
Animateur et propriétaire ou son mandataire

OBJECTIFS DU DOCOB CONCERNES

OBJECTIFS DE CONSERVATION	O.C.3, O.C.4
OBJECTIFS DE GESTION	O.G.6

ENJEUX ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES	Tous
EFFETS ATTENDUS	<p>Etendre le réseau des zones naturelles protégées</p> <p>Renforcer le maillage des trames vertes : garantir une meilleure continuité biologique entre les espaces naturels pour permettre notamment la circulation des espèces</p> <p>Conforter le site Natura 2000 actuel et son état de conservation en assurant son extension sur les habitats prioritaires *3170 et 3120 limitrophes. Compléter l'inventaire des habitats pour appuyer ces demandes d'extension.</p>

PERIMETRE ESTIME OU LA MESURE PEUT ETRE MISE EN ŒUVRE ET SOLLICITEE



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION


DISPOSITIF CONTRACTUEL : CAHIER DES CHARGES TYPE	-
HORS DISPOSITIF CONTRACTUEL	<p>① Suivre cette démarche dans le cadre de l'animation avec l'appui du COPIL Natura 2000 et du CSPRN.</p> <p>La commune de Villeneuve-Loubet a déjà adopté un arrêté municipal pour soutenir ce projet d'APB (juin 2008).</p>

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

INDICATEURS DE SUIVI	-
INDICATEURS DE RESULTAT	<p>APB approuvé par le préfet</p> <p>Périmètre Natura 2000 étendu</p>

OBJECTIFS DU DOCOB CONCERNES	
OBJECTIFS DE CONSERVATION	O.C.2, O.C.4
OBJECTIFS DE GESTION	O.G.1, O.G.3, O.G.5

ENJEUX ET JUSTIFICATION DE L'ACTION	
HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES	*3170 : Mares temporaires méditerranéennes 3120 : Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sol généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp. Chiroptères Faune patrimoniale
EFFETS ATTENDUS	Suppression des pollutions dont l'impact est négatif pour les habitats et espèces du site en invitant les riverains à changer leurs comportements

PERIMETRE ESTIME OU LA MESURE PEUT ETRE MISE EN ŒUVRE ET SOLLICITEE	
	Zones limitrophes du site : côté chemin des Aspres sur la commune de Biot, et le long des domaines privés de Villeneuve-Loubet.

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS	
DISPOSITIF CONTRACTUEL : CAHIER DES CHARGES TYPE	-
HORS DISPOSITIF CONTRACTUEL	<p>① Programmer des tournées de sensibilisation des riverains sur le débroussaillage, les déchets inertes, déchets verts, rejets d'eaux de piscine, d'arrosage, pesticides, éclairage, musique, etc.</p> <p>② Programmer des tournées de promotion de l'éco-responsabilité avec verbalisations réglementaires si nécessaire</p>

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE MISE EN ŒUVRE	
DISPOSITIF ADMINISTRATIF	Animation et réglementaire (appui DDTM)
FINANCEMENT	Animation

ESTIMATION DU COUT		<i>Total (HT)</i>
PREVISIONNEL	<p>Les tournées de sensibilisation peuvent rentrer dans le cadre de l'animation. Les tournées réglementaires font appel à un agent assermenté.</p> <p>Coût journée : 450€ HT</p> <p>Durée de l'intervention : 3 jours / an</p>	1350 € / an

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

INDICATEURS DE SUIVI	Cahier d'enregistrement des tournées réalisées
INDICATEURS DE RESULTAT	Adoption des bonnes pratiques par les riverains et diminution du nombre de procès verbaux dressés entre les années n et n+1.

BENEFICIAIRES (NON EXCLUSIF)

Animateur

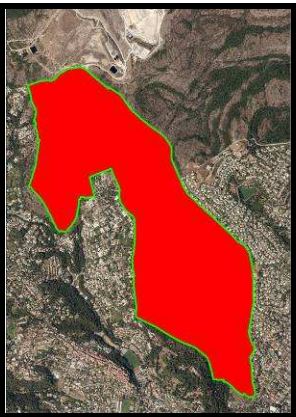
OBJECTIFS DU DOCOB CONCERNES

OBJECTIFS DE CONSERVATION	O.C.1
OBJECTIFS DE GESTION	O.G.9

ENJEUX ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES	Tous
EFFETS ATTENDUS	Mise en œuvre des mesures de gestion Natura 2000 sur le site

PERIMETRE ESTIME OU LA MESURE PEUT ETRE MISE EN ŒUVRE ET SOLLICITEE

	les 170 hectares du site
--	--------------------------

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS

DISPOSITIF CONTRACTUEL : CAHIER DES CHARGES TYPE	-
HORS DISPOSITIF CONTRACTUEL	<ul style="list-style-type: none"> ❶ Suivre l'éventuel achat du site par un organisme d'intérêt public (Conservatoire du Littoral, Conseil Général, etc.) ❷ Inciter le principal propriétaire à passer une convention de gestion avec une association ou une collectivité locale (CEEP, Mairie de Biot, CASA, etc.) ❸ Inciter le principal propriétaire à recourir à un mandataire pour réaliser les travaux induits par la mise en œuvre des mesures de gestion ❹ Inciter les autres petits propriétaires du site à mettre en œuvre les mesures de gestion qui les concernent

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE MISE EN ŒUVRE

DISPOSITIF ADMINISTRATIF	- Inciter l'ensemble des propriétaires du site à adhérer à la charte Natura 2000 - Suivi de la concertation avec les propriétaires
FINANCEMENT	Animation

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

INDICATEURS DE SUIVI	- Signature de contrats et/ou de la charte Natura 2000 sur le site
INDICATEURS DE RESULTAT	- Mise en œuvre du DOCOB - Signature de mandats

BENEFICIAIRES (NON EXCLUSIF)

Propriétaires du site

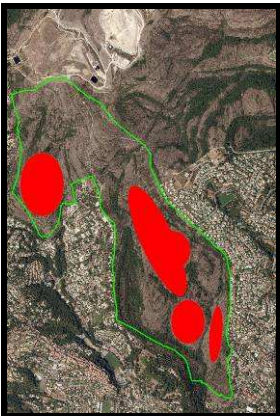
OBJECTIFS DU DOCOB CONCERNES

OBJECTIFS DE CONSERVATION	O.C.2
OBJECTIFS DE GESTION	O.G.3, O.G.5

ENJEUX ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES	*6220 : *Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> *
EFFETS ATTENDUS	<p>L'objectif est de lutter contre la multiplication des <i>opuntias</i>, espèce invasive à croissance rapide qui se développe dans les milieux ouverts du site ; elle entre en particulier en compétition avec les espèces floristiques autochtones liées aux pseudosteppes à graminées.</p> <p>En outre, les formations denses qu'ils forment peuvent gêner l'accès et les déplacements des personnes et des animaux (chiens, éventuel bétail).</p> <p><i>Cette mesure doit être accompagnée d'une action d'information des usagers du site (mesure MAPA 2) sur le caractère invasif et exotique de l'espèce.</i></p>

PERIMETRE ESTIME OU LA MESURE PEUT ETRE MISE EN ŒUVRE ET SOLLICITEE

	<p>Environ ¼ de la surface du site, soit 45 ha.</p>
---	---

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS

DISPOSITIF CONTRACTUEL : CAHIER DES CHARGES TYPE	<p>① Phase d'expérimentation : observer l'efficacité sur un secteur pilote avant d'entreprendre les travaux sur la totalité des surfaces visées.</p> <p>② Mettre en œuvre des campagnes d'arrachage et de dessouchage sur les secteurs cibles.</p> <p>Les engagements rémunérés par la mesure A32320P « Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable » sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes et frais d'experts - Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes : pour les jeunes pousses par exemple) - Enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Traitement chimique des semis, des rejets ou des souches uniquement pour les espèces à forte capacité de rejet <p>Pistes de méthodes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrachage manuel des jeunes pousses avec équipement de sécurité adapté ; intervention d'une « pelle araignée » pour les grands opuntias si jugé opportun
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Devenir des produits de coupe : enterrement profond, brûlage (nb : consommation lente car les opuntias contiennent beaucoup d'eau) ou en pâture aux ovins - Elaboration d'un protocole de suivi car il est important de contrôler les repousses <p>S'inspirer du retour d'expérience de la réserve naturelle du Mas Larrieu (66) et de Celles (34), possibilité de réalisation dans le cadre d'un chantier de réinsertion sociale.</p>
HORS DISPOSITIF CONTRACTUEL	Tenue d'un cahier des charges d'enregistrement des interventions.

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE MISE EN ŒUVRE	
DISPOSITIF ADMINISTRATIF	Contrat Natura 2000 Financement autre que Natura 2000 à envisager (dans le cadre de programmes de lutte contre les espèces les plus invasives, etc.)
FINANCEMENT	- Financement Natura 2000 à 100% (50% Etat / 50% FEADER) : mesure A32320P du PDRH

ESTIMATION DU COUT		<i>Total (HT)</i>
PREVISIONNEL TOTAL	Coût d'arrachage d'1 hectare : 5000 € HT (coût pour 4 ouvriers sur 5 jours de travail)	
	<u>Donc :</u> - Nécessité de 225 jours pour arracher 45 hectares (! prévoir une phase d'expertise préalable) - Prévoir en supplément à partir de l'année 2, l'arrachage des repousses des secteurs traités l'année précédente: 5j * 5000 €	225 000 ³ € 25 000 € / an
		225 000 € + 25 000€ / an

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des repousses d'une année à l'autre - Suivi du cahier d'enregistrement des interventions, comptes-rendus de terrain - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos,...) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de nouvelles repousses - Diminution des surfaces occupées par les opuntias et recolonisation des milieux ouverts traités par des espèces autochtones (long terme) - Ratio à l'hectare en % de surface occupé par la plante à éradiquer avant travaux. Comparatif après travaux et à 3/5 ans.

BENEFICIAIRES (NON EXCLUSIF)
<ul style="list-style-type: none"> - Propriétaire ou son mandataire - Partenariats possibles : l'Inra, service écodéveloppement d'Avignon ou celui d'Antibes, CBNMed

³ Ce coût total sera découpé en tranches.

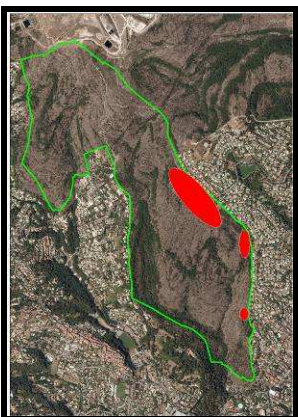
OBJECTIFS DU DOCOB CONCERNES

OBJECTIFS DE CONSERVATION	O.C.2
OBJECTIFS DE GESTION	O.G.1, O.G.3, O.G.5

ENJEUX ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

HABITATS ET ESPÈCES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES	*6220 : *Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> *
EFFETS ATTENDUS	Limitation de l'envahissement des milieux ouverts du site <i>Cette mesure doit être accompagnée d'une action de sensibilisation des riverains (mesure MAPA 4) sur le caractère invasif de certaines espèces et sur les rejets d'eau</i>

PERIMETRE ESTIME OU LA MESURE PEUT ETRE MISE EN ŒUVRE ET SOLLICITEE

	Ponctuels sur le site mais en général à proximité des domaines privés de Villeneuve-Loubet : environ 4 ha
--	---

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS

DISPOSITIF CONTRACTUEL : CAHIER DES CHARGES TYPE	<p>❶ Mettre en œuvre des campagnes d'arrachage des espèces végétales « échappées de jardins » au caractère invasif : « mimosa » (<i>Acacia dealbata</i>), herbe de la pampa (<i>Cortaderia selloana</i>), etc. et des espèces liées à la pollution des milieux : inule visqueuse (<i>Dittrichia viscosa</i>), euphorbes, etc.</p> <p>Les engagements rémunérés par la mesure A32320P « Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable » sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes et frais d'experts - Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes) - Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre - Coupe des grands arbres et des semenciers - Enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Traitement chimique des semis, des rejets ou des souches uniquement pour les espèces à forte capacité de rejet <p>Pistes de méthodes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fauchage et brûlage contrôlé <i>in situ</i> <p>Préconisations :</p> <p>Pour assurer l'efficacité de cette mesure sur du long terme, l'arrachage de certaines espèces comme le mimosa nécessite d'être accompagné <i>a posteriori</i> d'un pâturage des zones traitées</p>
---	--

HORS DISPOSITIF CONTRACTUEL	Tenue d'un cahier des charges d'enregistrement des interventions
------------------------------------	--

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE MISE EN ŒUVRE	
DISPOSITIF ADMINISTRATIF	Contrat Natura 2000
FINANCEMENT	Financement Natura 2000 à 100% (50% Etat / 50% FEADER) : mesure A32320P du PDRH

ESTIMATION DU COUT		<i>Total (HT)</i>
PREVISIONNEL	Coût d'arrachage d'1 ha : 5000 € HT (coût pour 4 ouvriers sur 5 jours de travail) 5000 * 4ha	20 000 €

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du cahier d'enregistrement des interventions, comptes-rendus de terrain - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos,...) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution des surfaces occupées et recolonisation par les espèces autochtones (long terme) - Absence de nouvelles repousses - Ratio à l'hectare en % de surface occupé par la plante à éradiquer avant travaux. Comparatif après travaux et à 3/5 ans.

BENEFICIAIRES (NON EXCLUSIF)
- Propriétaire ou son mandataire

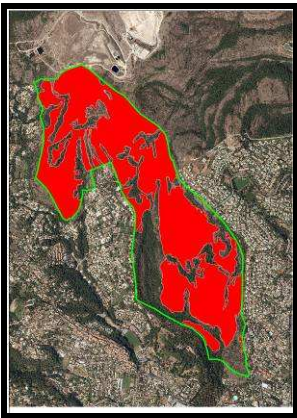
OBJECTIFS DU DOCOB CONCERNES

OBJECTIFS DE CONSERVATION	O.C.2
OBJECTIFS DE GESTION	O.G.4, O.G.7

ENJEUX ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES	<p>*3170 : Mares temporaires méditerranéennes</p> <p>3120 : Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sol généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp.</p> <p>*6220 : Parcours substepmiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i></p> <p>Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe</p>
EFFETS ATTENDUS	<p>Favoriser le développement des milieux humides et des pseudo-steppes</p> <p><i>Cette mesure doit être accompagnée de l'action MIL1 visant à éliminer les opuntias qui pourraient envahir rapidement ces nouveaux milieux ouverts si un plan de lutte contre cette espèce n'est pas mis en place</i></p>

PERIMETRE ESTIME OU LA MESURE PEUT ETRE MISE EN ŒUVRE ET SOLLICITEE

	<p>Secteurs où les habitats sont en mosaïque, soit 113 ha.</p> <p>NB : les surfaces à débroussailler seront davantage fonction de la capacité d'entretien des troupeaux.</p>
--	--

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS

<p>DISPOSITIF CONTRACTUEL : CAHIER DES CHARGES TYPE</p>	<p>① Débroussaillage léger manuel (il s'agit davantage de « préparer » un futur passage de troupeaux).</p> <p>② Débroussaillage lié au pastoralisme pour ouvrir des clairières et créer des « layons » de passage</p> <p>Les engagements rémunérés par la mesure A32301P « Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage » sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage, fauche avec exportation des produits de la coupe - Frais de mise en décharge - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur <p>Pistes de méthodes :</p> <p>Débroussaillage léger manuel à dos, sans broyage, mise en tas, brûlage contrôlé <i>in situ</i></p>
--	---

	Préconisations : - Période : automne - Pour la conservation des rhinolophes, il convient de préserver une continuité du linéaire arboré et arbustif entre les zones boisées, si des travaux d'ouverture de certains milieux sont à engager
HORS DISPOSITIF CONTRACTUEL	Tenue d'un cahier des charges d'enregistrement des interventions

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE MISE EN ŒUVRE	
DISPOSITIF ADMINISTRATIF	Contrat Natura 2000
FINANCEMENT	Financement Natura 2000 à 100% (50% Etat / 50% FEADER) : mesure A32301P du PDRH

ESTIMATION DU COUT		<i>Total (HT)</i>
PREVISIONNEL	Coût /m ² = 0.20cts → coût à l'ha : 2000 € 2000 € * 113 ha	226 000 €⁴

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	
INDICATEURS DE SUIVI	- Suivi du cahier d'enregistrement des interventions - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos,...) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
INDICATEURS DE RESULTAT	Ré-ouverte des milieux, recolonisation par les espèces autochtones (long terme)

BENEFICIAIRES (NON EXCLUSIF)
- Propriétaire ou son mandataire

⁴ Coût « théorique » qui sera adapté en fonction de la capacité d'entretien des troupeaux.

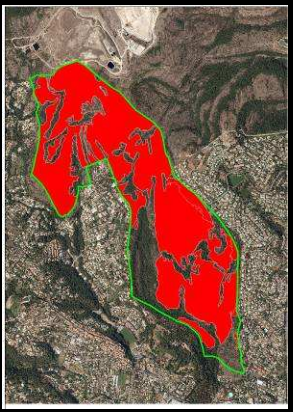
OBJECTIFS DU DOCOB CONCERNES

OBJECTIFS DE CONSERVATION	O.C.2, O.C.4
OBJECTIFS DE GESTION	O.G.4, O.G.5, O.G.7

ENJEUX ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES	<p>*3170 : Mares temporaires méditerranéennes</p> <p>3120 : Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sol généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp.</p> <p>*6220 : Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i></p> <p>Chiroptères</p>
EFFETS ATTENDUS	<p>Favoriser le développement des milieux humides et des pseudo-steppes</p> <p>A noter que selon les experts, il n'y a pas d'impact avéré du piétinement des animaux sur les milieux humides</p> <p><i>Cette mesure succède aux travaux d'ouverture des milieux par du débroussaillage léger (MIL 3).</i></p>

PERIMETRE ESTIME OU LA MESURE PEUT ETRE MISE EN ŒUVRE ET SOLLICITEE

	<p>Secteurs où :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les habitats sont en mosaïque ; -les habitats sont envahis par les espèces végétales indésirables <p>Ce qui correspond à 117 ha</p>
--	--

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS

<p>DISPOSITIF CONTRACTUEL : CAHIER DES CHARGES TYPE</p>	<p>① Mettre en pâture les zones ciblées pour entretenir l'ouverture des milieux</p> <p>Les engagements rémunérés par la mesure A32303P « Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique » sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau - Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires, etc.) - Suivi vétérinaire - Affourage, complément alimentaire - Fauche de refus - Location grange à foin - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur <p>Les équipements pastoraux pourront être financés au travers de la mesure A32303R « Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique » dont les engagements rémunérés sont :</p>
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de travail pour l'installation des équipements - Equipements pastoraux : clôtures, abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs, aménagement de râteliers et d'auges au sol pour l'affouragement, abris temporaires, installation de passages canadiens, de portails et de barrières, systèmes de franchissement pour les piétons - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur <p>Pistes de méthodes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition 1) : 300 ovins pendant 1 à 2 mois par an - Proposition 2) : 10 ânes pendant 4 mois par an <p>Préconisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Période favorable aux espèces : mars-avril - Evaluer les possibilités de raccord au réseau d'eau des villas - Le positionnement du parc de nuit est à établir en dehors des zones où il y a des espèces et habitats protégées
HORS DISPOSITIF CONTRACTUEL	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier des charges d'enregistrement des pratiques pastorales (devront y figurer a minima : période de pâturage, race utilisée et nombre d'animaux, lieux et date de déplacement des animaux, suivi sanitaire, complément alimentaire apporté, nature et date des interventions sur les équipements pastoraux) - Tenue d'un cahier des charges d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE MISE EN ŒUVRE	
DISPOSITIF ADMINISTRATIF	Contrats Natura 2000
FINANCEMENT	Financement Natura 2000 à 100% (50% Etat / 50% FEADER) : mesures A32303P et A32303R du PDRH

ESTIMATION DU COUT		<i>Total (HT)</i>
PREVISIONNEL	Pour les ovins, le coût des équipements : <ul style="list-style-type: none"> - Citerne souple : 1000 € - Abreuvoirs : 500 € - Petit matériel annexe (tuyaux, vannes, etc.) : 500 € - Parc (clôture et batterie à panneau solaire) : 2000 € - Animation CERPAM : 2 j/ an : 400 € - Logement du berger à prévoir à proximité 	4000 € + 400€/ an
	Pour les ânes à titre indicatif, sur un terrain ayant déjà subi un débroussaillage préalable : 10 ânes effectuent environ 3 ha de repasse en 20 jours Donc sur 4 mois/ an, environ 18 hectares de repasse/ an : donc 6.5 ans pour débroussailler l'ensemble des 117 ha La location de 10 ânes coûte 1950 € / mois ; ce prix comprend le transport des animaux (aller-retour), ainsi que l'installation de la clôture électrique solaire, citerne d'eau	7800 €/an

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	
INDICATEURS DE SUIVI	- Suivi du cahier d'enregistrement des interventions et du cahier de pâturage

	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de gestion avec l'état des surfaces - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> - Recolonisation par les espèces autochtones (long terme) - Baisse du taux d'embroussaillage (comparaisons photographiques annuels à envisager)

BENEFICIAIRES (NON EXCLUSIF)

<ul style="list-style-type: none"> - Propriétaire ou son mandataire - Partenariats possibles : CERPAM (ovins) et Anestérel (ânes)


OBJECTIFS DU DOCOB CONCERNES

OBJECTIFS DE CONSERVATION	O.C.2, O.C.4
OBJECTIFS DE GESTION	O.G.4, O.G.7

ENJEUX ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES	*3170 : Mares temporaires méditerranéennes Chiroptères
EFFETS ATTENDUS	Amélioration de l'état de conservation de l'habitat Etendue des zones d'eau pour l'abreuvement des chiroptères

PERIMETRE ESTIME OU LA MESURE PEUT ETRE MISE EN ŒUVRE ET SOLLICITEE

	14 mares, soit 94 m ²
--	----------------------------------

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS

DISPOSITIF CONTRACTUEL : CAHIER DES CHARGES TYPE	<p>① Débroussailler les mares envahies par les fourrés sclérophylles à pistachier lentisque et myrte commun : l'état de conservation de 14 mares sur 23 a été jugé moyen à mauvais.</p> <p>② Expérimenter la création de nouvelles mares (mares qui ne sont plus en eau mais qui sont des trous d'anciennes carrières): débroussaillage et curage éventuel</p> <p>Les engagements rémunérés par la mesure A32309P « Création ou rétablissement de mares » sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Profilage des berges en pente douce - Désenvasement, curage et gestion des produits de curage (pour le rétablissement de mares) - Colmatage (pour le rétablissement de mares si nécessaire) - Débroussaillage et dégagement des abords - Faucardage de la végétation aquatique - Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare - Enlèvement manuel des végétaux ligneux - Dévitalisation par annellation (pour le rétablissement de mares si nécessaire) - Exportation des végétaux
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur <p>Pistes de méthodes : Débroussaillage léger</p> <p>Préconisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir un minimum de couvert arboré pour leur assurer à la fois un ombrage et une non visibilité par rapport aux éventuels randonneurs
HORS DISPOSITIF CONTRACTUEL	Tenue d'un cahier des charges d'enregistrement des interventions

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE MISE EN ŒUVRE	
DISPOSITIF ADMINISTRATIF	Contrat Natura 2000
FINANCEMENT	- Financement Natura 2000 à 100% (50% Etat / 50% FEADER) : mesure A32309P du PDRH

ESTIMATION DU COUT		<i>Total (HT)</i>
PREVISIONNEL	2 jours à 350 € (action ponctuelle)	700€

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du cahier d'enregistrement des interventions - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos,...) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état de la mare - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
INDICATEURS DE RESULTAT	Réouverture de l'ensemble des mares existantes

BENEFICIAIRES (NON EXCLUSIF)
- Propriétaire ou son mandataire


OBJECTIFS DU DOCOB CONCERNES

OBJECTIFS DE CONSERVATION	O.C.4
OBJECTIFS DE GESTION	O.G.7

ENJEUX ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES	Petit Rhinolophe Grand Rhinolophe
EFFETS ATTENDUS	Le site du Dôme de Biot constitue une enclave, proche du littoral où les populations de rhinolophes se maintiennent encore, mais leur pérennité n'est pas assurée. Ainsi, l'objectif est de les inciter à gîter sur le site, qui n'est utilisé actuellement que comme territoire de chasse et comme corridor de déplacement.

PERIMETRE ESTIME OU LA MESURE PEUT ETRE MISE EN ŒUVRE ET SOLLICITEE

	Ruine du vallon des Horts et grotte artificielle des Cabots
--	---

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS

DISPOSITIF CONTRACTUEL : CAHIER DES CHARGES TYPE	<p>① Restaurer tout ou partie de la ruine de la bastide de la Sardin qui présente un potentiel très important pour les rhinolophes du site ; cette ruine présente plusieurs volumes intéressants pour les chiroptères : une cuve à eau, un ancien local de pompage, des caves.</p> <p>② Aménager la grotte artificielle des Cabots : cette petite galerie peut être utilisée pour l'hibernation par des espèces comme le petit rhinolophe et sa fermeture par une porte solide (métallique) ou par une grille pourrait permettre d'en assurer sa tranquillité.</p> <p>Ces actions nécessitent une expertise avant travaux</p> <p>Les engagements rémunérés par la mesure A32323P « Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site » sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation et entretien de murets - Aménagements spécifiques pour les grottes à chauve-souris : grille, placettes de nourrissage, nichoirs, etc. - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
--	--

HORS DISPOSITIF CONTRACTUEL	Tenue d'un cahier des charges d'enregistrement des interventions
------------------------------------	--

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE MISE EN ŒUVRE	
DISPOSITIF ADMINISTRATIF	Contrat Natura 2000
FINANCEMENT	Financement Natura 2000 à 100% (50% Etat / 50% FEADER) : mesure A32323P du PDRH

ESTIMATION DU COUT		<i>Total (HT)</i>
PREVISIONNEL	Restauration toiture et charpente	Non évalué
	Grille	1500 €

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du cahier d'enregistrement des interventions - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos,...) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
INDICATEURS DE RESULTAT	Observation de traces de présence de l'utilisation de ces sites comme lieu de gîte

BENEFICIAIRES (NON EXCLUSIF)
- Propriétaire ou son mandataire

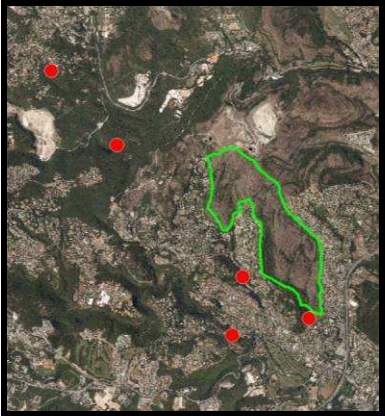
OBJECTIFS DU DOCOB CONCERNES

OBJECTIFS DE CONSERVATION	O.C.4
OBJECTIFS DE GESTION	O.G.7

ENJEUX ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES	Petit Rhinolophe Grand Rhinolophe Minoptère de Schreibers
EFFETS ATTENDUS	Protéger les habitats existants déjà fréquentés par ces espèces mais menacés par des activités humaines

PERIMETRE ESTIME OU LA MESURE PEUT ETRE MISE EN ŒUVRE ET SOLLICITEE

	<p>Maison abandonnée en limite sud des Cabots, grotte de la Baume, grotte du Tramway, grotte de la Baume Granet, grotte de la Chèvre d'Or, grotte du Revest.</p>
--	--

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS

DISPOSITIF CONTRACTUEL : CAHIER DES CHARGES TYPE	-
HORS DISPOSITIF CONTRACTUEL	<p>❶ Restaurer les gîtes existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maison abandonnée en limite sud du site sur le secteur des Cabots : aménager un accès aux chiroptères dans la porte d'entrée du vide sanitaire, ou sous un escalier et condamner la petite ouverture de derrière, au ras de la terre, afin de limiter la prédation par les chats. - Grotte de la baume (la sablière) sur la commune de Biot : grillager l'ensemble du périmètre afin d'en interdire l'accès aux visiteurs. - Grotte du Tramway sur la commune de Roquefort-les-Pins : Un diagnostic sur un an de la fréquentation de cette cavité serait indispensable (une visite par mois), afin d'évaluer les méthodes de protection que nécessite ce site (physique et réglementaire). - Autres grottes : la Baume Granet (gîte de transit du Minoptère), Grotte de la chèvre d'or et la Grotte du Revest (Gourdon).

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE MISE EN ŒUVRE

DISPOSITIF	Protection physique et réglementaire (appui DDTM)
-------------------	---

ADMINISTRATIF	
FINANCEMENT	Autre hors Natura

ESTIMATION DU COUT	
PREVISIONNEL	Coûts non évalués

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	
INDICATEURS DE SUIVI	Suivi des populations de chiroptères
INDICATEURS DE RESULTAT	Augmentation des populations chiroptères dans la zone littorale

BENEFICIAIRES (NON EXCLUSIF)	
Collectivités territoriales	

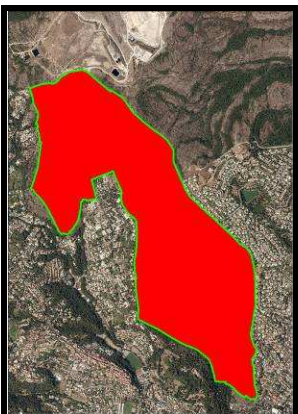
OBJECTIFS DU DOCOB CONCERNES

OBJECTIFS DE CONSERVATION	O.C.1
OBJECTIFS DE GESTION	O.G.8

ENJEUX ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES	Espèces faunistiques d'intérêt patrimonial : lépidoptères, amphibiens, micromammifères, reptiles et tortues
EFFETS ATTENDUS	Meilleure connaissance de la faune du site

PERIMETRE OU LA MESURE PEUT ETRE MISE EN ŒUVRE ET SOLLICITEE

	les 170 hectares du site
--	--------------------------

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS

DISPOSITIF CONTRACTUEL : CAHIER DES CHARGES TYPE	-
HORS DISPOSITIF CONTRACTUEL	<p>① Améliorer les connaissances scientifiques de certaines espèces d'intérêt patrimonial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lépidoptères et autres insectes (<i>cycloderes artemisiae</i>, etc.) - Amphibiens - Micromammifères (petits rongeurs, etc.) - Reptiles : populations, répartition sur le site du lézard ocellé, seps strié, etc. - Tortues : confirmer ou infirmer l'existence d'une population de tortues d'Hermann sur le site ;

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE MISE EN ŒUVRE

DISPOSITIF ADMINISTRATIF	Etudes
FINANCEMENT	Autre hors Natura

ESTIMATION DU COUT		<i>Total (HT)</i>
PREVISIONNEL	Lépidoptères et autres insectes : 5 jours à 400 €	2000 €
	Amphibiens : 3 jours à 400 €	1200 €
	Micromammifères : 2 jours à 400 €	800 €
	Reptiles : 5,5 jours à 400 €	2200 €
	Tortues : 3 jours à 400 €	1200 €
		7400 €

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

INDICATEURS DE SUIVI	Comptes-rendus de sorties terrain et rendu de rapports intermédiaires
INDICATEURS DE RESULTAT	Rapport final rendu

BENEFICIAIRES (NON EXCLUSIF)

<ul style="list-style-type: none"> - Animateur - Pistes de partenaires possibles : ASEB, CEEP

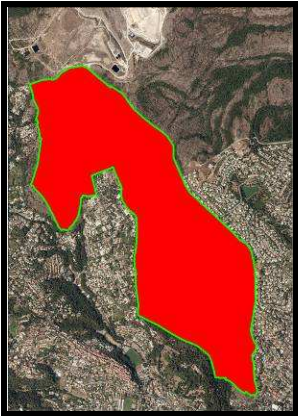
OBJECTIFS DU DOCOB CONCERNES

OBJECTIFS DE CONSERVATION	O.C.1, O.C.2
OBJECTIFS DE GESTION	O.G.8, O.G.9

ENJEUX ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES	*3170 : Mares temporaires méditerranéennes 3120 : Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sol généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp.
EFFETS ATTENDUS	Indicateur de la bonne gestion du site ; la mesure donnera le moyen d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du DOCOB.

PERIMETRE ESTIME OU LA MESURE PEUT ETRE MISE EN ŒUVRE ET SOLLICITEE

	les 170 hectares du site
--	--------------------------

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS

DISPOSITIF CONTRACTUEL : CAHIER DES CHARGES TYPE	<p>1 Mettre en place un protocole de suivi annuel de l'ensemble du cortège floristique de l'<i>Isoetion</i> avec analyse des relevés au moment de la révision du DOCOB (n+6 ans)</p> <p>Pistes de méthodes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installer sur le site des placettes permanentes de suivi non visibles et relever annuellement le nombre d'individus (prendre tout le cortège floristique) - Proposition d'une vingtaine de placettes d'1m*1m à positionner dans des zones subissant des pressions anthropiques différentes (plus ou moins fortes) - A n+6 ans, réaliser une analyse des relevés
HORS DISPOSITIF CONTRACTUEL	-

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE MISE EN ŒUVRE

DISPOSITIF ADMINISTRATIF	Etudes
FINANCEMENT	Animation

ESTIMATION DU COUT		<i>Total (HT)</i>
PREVISIONNEL	Relevé annuel des placettes : Coût journée : 450€ HT Durée de l'intervention : 2 jours / an	900 € / an
	Analyse des relevés à n+6 ans : Coût journée : 450€ HT Durée de l'intervention : 6 jours, soit 1j/an	450 € / an
		1350 € / an

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

INDICATEURS DE SUIVI	Consignation des relevés annuels dans un cahier
INDICATEURS DE RESULTAT	Bon état de conservation de l' <i>isoetion</i> : % de couverture du site au minimum égal entre n et n+6

BENEFICIAIRES (NON EXCLUSIF)

<ul style="list-style-type: none"> - Animateur - Pistes de partenaires : instituts universitaires tel l'Institut Méditerranéen d'Ecologie et de Paléoécologie (IMEP) à Marseille
--

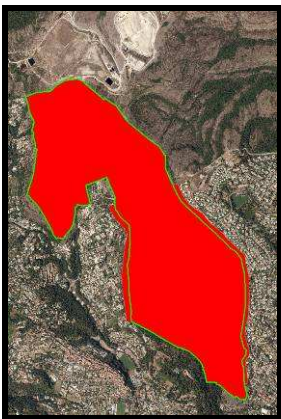
OBJECTIFS DU DOCOB CONCERNES

OBJECTIFS DE CONSERVATION	Tous
OBJECTIFS DE GESTION	Tous

ENJEUX ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES	Tous
EFFETS ATTENDUS	Mise en œuvre des mesures de gestion définies dans le DOCOB

PERIMETRE ESTIME OU LA MESURE PEUT ETRE MISE EN ŒUVRE ET SOLLICITEE

	<p>les 170 hectares du site et zones riveraines</p>
--	---

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS

<p>DISPOSITIF CONTRACTUEL : CAHIER DES CHARGES TYPE</p>	<p>L'animateur assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB pour le compte du COPIL. Sa mission est d'atteindre les objectifs de conservation et gestion proposés dans le DOCOB.</p> <p>❶ Assistance administrative pour le compte du COPIL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préparer les réunions du COPIL et en assurer le secrétariat - préparer les marchés d'assistance ou de sous-traitance pour le compte du COPIL - rechercher des financements complémentaires pour la réalisation ou la valorisation des mesures identifiées par le DOCOB <p>❷ Mettre en œuvre les actions d'information, de communication et sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs locaux - Associer les acteurs locaux à la mise en œuvre et au suivi des actions du DOCOB - Faire adhérer les acteurs intéressés à la démarche via la signature de la charte Natura 2000 (au préalable identifier ces acteurs) <p>❸ Missions d'ordre technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le processus de contractualisation du DOCOB : recenser les
--	---

	<p>bénéficiaires qui sont prêts à mettre en œuvre les mesures contractuelles conformément aux objectifs et aux cahiers des charges types définis dans le DOCOB, assister techniquement l'élaboration des contrats et administrativement le montage des dossiers, suivre et évaluer les opérations contractualisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre la mise en œuvre du DOCOB : animer les groupes de travail thématiques, réaliser le suivi des actions et élaborer l'état annuel de réalisation du DOCOB sur les aspects techniques, scientifiques, financiers, et sur les volets de la concertation, présenter en COPIL l'état annuel de réalisation de l'année « n-1 » et le programme d'activités de l'année « n », ajuster la programmation financière globale du coût de la gestion du site Natura 2000 - Mises à jour du DOCOB : analyser les difficultés et proposer d'éventuels ajustements à présenter en COPIL, en fonction également des évolutions du contexte de sa mise en œuvre, procéder aux mises à jour du DOCOB
HORS DISPOSITIF CONTRACTUEL	-

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE MISE EN ŒUVRE	
DISPOSITIF ADMINISTRATIF	Convention cadre animation
FINANCEMENT	- Financement Animation à 100% (50% Etat / 50% FEDER)

ESTIMATION DU COUT		<i>Total</i>
PREVISIONNEL	<p>12 000 € / an dont le découpage sera fonction du contexte ; à 3 ans, l'animation portera essentiellement sur la conciliation avec le principal propriétaire.</p> <p>Des prestations de services seront réalisées selon les opportunités.</p>	12 000 €/ an

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	
INDICATEURS DE SUIVI	Récapitulatif de l'ensemble des indicateurs de suivi des mesures de gestion du DOCOB
INDICATEURS DE RESULTAT	Objectifs de conservation atteints

BENEFICIAIRES (NON EXCLUSIF)
Collectivité désignée structure animatrice

CHAPITRE IV : COUT DES MESURES PROPOSEES

1. Récapitulatif des coûts par mesure

	Intitulé de la mesure	Priorité	Total € HT	Coûts ponctuels	Coûts pluriannuels
MAPA 1	Contenir les déversements d'eau sur le site	1	189 500 € à 279 500 € + 900 € / an	✗	✗
MAPA 2	Maîtriser la fréquentation par des aménagements adaptés et informer les usagers	2	5200 € + 450 € / an	✗	✗
MAPA 3	Appuyer les projets d'APB et de Natura 2000 sur les versants nord et est du massif du Terme Blanc	2	-	-	-
MAPA 4	Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation des riverains aux enjeux du site et aux bonnes pratiques	1	1350 € / an	-	✗
MAPA 5	Maîtrise foncière ou d'usage du site	1	-	-	-
MIL 1	Mettre en œuvre un plan de lutte contre les <i>opuntias</i>	2	225 300 € ⁵ + 25000 € / an	-	✗
MIL 2	Mettre en œuvre une campagne d'élimination des espèces végétales indésirables	2	20 000 €	✗	-
MIL 3	Mener des travaux de ré-ouverture des milieux d'intérêt communautaire menacés d'embroussaillage	1	226 000 € ⁶	-	✗
MIL 4	Maintenir l'ouverture des milieux d'intérêt communautaire par une gestion pastorale	1	Ovins : 4000 € + 400 € / an Ânes : 7800 € / an	-	✗
MIL 5	Mener des travaux de restauration des mares	2	700 €	✗	-
MIL 6	Restaurer et protéger les habitats chiroptères sur le site	2	1500 € (! évaluation partielle)	✗	-
MIL 7	Mettre en défens les habitats chiroptères existants à proximité du site	2	Non évalué	-	-
ES 1	Améliorer les connaissances scientifiques de certaines espèces à forte valeur patrimoniale	2	7400 €	✗	-
ES 2	Suivre l'état de conservation de l' <i>Isoetion</i>	1	1350 € / an	-	✗
ANIM 1	Animer la mise en œuvre des actions et réaliser leur suivi	1	12 000 € / an	-	✗

⁵ Une première phase d'expérimentation sera prévue.

⁶ Les tranches financières seront calibrées en fonction des capacités d'entretien du troupeau.

2. Plan d'action à 3 ans

2.1 Plan d'action des mesures de priorité 1

MESURES DE PRIORITE 1					
		Type de financement			
	Intitulé de la mesure	Natura 2000 (FEADER/FEDER)	Animation	Autre tiers	
MAPA 1	Contenir les déversements d'eau sur le site	-	4200 €	188 000 € à 278 000 €	
MAPA 4	Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation des riverains aux enjeux du site et aux bonnes pratiques	-	4050 €	-	
MAPA 5	Maîtrise foncière ou d'usage du site	-	-	-	
MIL 3	Mener des travaux de ré-ouverture des milieux d'intérêt communautaire menacés d'embroussaillage	50 000 € ⁷	-	-	
MIL 4	Maintenir l'ouverture des milieux d'intérêt communautaire par une gestion pastorale	5200 €	-	-	
ES 2	Suivre l'état de conservation de l' <i>Isoetion</i>	-	4050 €	-	
ANIM 1	Animer la mise en œuvre des actions et réaliser leur suivi	-	22 350 €	-	
TOTAUX		55 200 €	34650 €	188 000 € à 278 000 €	277 850 € à 367 000 €

⁷ Ce montant correspond à la réalisation d'une première tranche.

2.2 Plan d'action des mesures de priorité 2

MESURES DE PRIORITE 2					
		Type de financement			
	Intitulé de la mesure	Natura 2000 (FEADER/FEDER)	Animation	Autre tiers	
MAPA 2	Maîtriser la fréquentation par des aménagements adaptés et informer les usagers	5200 €	1350 €	-	
MAPA 3	Appuyer les projets d'APB et de Natura 2000 sur les versants nord et est du massif du Terme Blanc	-	-	-	
MIL 1	Mettre en œuvre un plan de lutte contre les <i>opuntias</i>	50 000 € ⁸		-	
MIL 2	Mettre en œuvre une campagne d'élimination des espèces végétales indésirables	20 000 €	-	-	
MIL 5	Mener des travaux de restauration des mares	700 €	-	-	
MIL 6	Restaurer et protéger les habitats chiroptères sur le site	1500 € (! évaluation partielle)	-	-	
MIL 7	Mettre en défens les habitats chiroptères existants à proximité du site	Non évalué	-	-	
ES 1	Améliorer les connaissances scientifiques de certaines espèces à forte valeur patrimoniale	-	-	7400 €	
TOTAUX		77 400 € (! évaluation partielle)	1350 €	7400 €	86 150 €

2.3 Coûts totaux de l'ensemble des mesures à 3 ans

	Natura 2000 (FEADER/FEDER)	Animation	Autre tiers	
TOTAUX	132 600 € (! évaluation partielle)	36 000 €	195 400 € à 285 400 €	364 000 € à 454 000 €

⁸ Ce montant correspond à la réalisation d'une première tranche « expérimentale » sur une surface de 10 hectares